

Label SuperDrecksKëscht® (SDK).

« Dès la création de l'entreprise, nous nous sommes dit que nous devons gérer nos déchets de manière responsable et nous sommes renseignés pour trouver un organisme pour nous accompagner et nous avons découvert la SDK. »



PFP Protection Feu Pro est un expert connu et reconnu au Luxembourg dans le domaine de la protection feu passive et active, qui intervient aussi bien dans les nouveaux bâtiments que pour les mises en conformité. Avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de la protection incendie, l'entreprise analyse la situation sur le terrain avec ses clients et met en place, entre autres, des cloisons coupe-feu, des portes coupe-feu et des dispositifs de désenfumage. Leurs savoir-faire, leurs connaissances ainsi que leurs produits ont pour but ultime de sauver des vies humaines en cas de feu. Madame Sabrine CHAUVAUX, Manager Développement et Innovation, témoigne de l'importance de la gestion des déchets comme outil pour mieux respecter l'environnement.



Quelle était votre motivation pour faire la demande du label « SuperDrecksKëscht® » ?

La préservation de l'environnement via le tri des déchets a toujours été ancrée dans les valeurs de PFP depuis sa création. En effet, nous avons le label depuis la création de PFP, soit 2008. Dès le début, nous avons, de notre propre initiative, directement demandé à la SDK de venir sur place. Elle nous a conseillé et expliqué ce que nous devons mettre en place pour obtenir le label. Nous avons ensuite fait les démarches et suivi ses explications. Cela nous a toujours tenu à cœur de faire attention à notre planète et à l'environnement. Nous prenons donc soin de trier nos déchets depuis nos débuts.

Le label SDK étant basé sur la norme ISO 14024, comment votre entreprise a réussi à répondre aux exigences élevées de la norme ?

Nous avons le label depuis 2008. Dès la création de l'entreprise, nous avons appliqué les consignes données par la SDK qui nous visitait au minimum

une fois par an. Nous sommes aussi allés les visiter pour faire connaissance avec eux et comprendre ce qu'ils faisaient. Nous avons donc mis en place les dispositifs et les comportements qui nous ont permis de répondre aux exigences de la norme. Il nous arrivait de les solliciter pour qu'ils viennent à plusieurs reprises. Nous « rectifions le tir » à chaque fois en fonction de leurs remarques et cela nous a fait entrer dans une démarche d'amélioration continue.

Est-ce que votre entreprise a dû revoir sa gestion des déchets ou mettre en place d'autres procédures pour l'obtention du label ?

Comme nous l'avons obtenu dès la création de l'entreprise, nous avons directement mis en place une gestion des déchets qui respectait les exigences du label. Dès la création de l'entreprise, nous nous sommes dit que nous devons gérer nos déchets de manière responsable et nous nous sommes renseignés pour trouver un organisme pour nous accompagner et nous avons découvert la SDK. Cela s'est fait naturellement.

Comment se sont déroulés les entretiens avec le conseiller SDK pour votre entreprise ?

Notre conseillère vient chaque année dans nos locaux pour vérifier si tout se passe bien au niveau de la gestion des déchets et si nous respectons toujours les exigences du label. Elle nous conseille et nous aide quand nous devons implémenter quelque chose de nouveau ou pour améliorer les procédures et dispositifs mis en place. Les entretiens sont constructifs et transparents, la SDK est à notre écoute, comprend nos problématiques et apporte des réponses à nos questions. Comme nous respectons nos engagements, nous avons toujours eu le label. Maintenant, nous sommes d'ailleurs contrôlés tous les deux ans.

Quels avantages avez-vous pu constater pour votre entreprise depuis que vous avez obtenu le label ?

Nous ressentons une grande satisfaction à faire ces efforts pour l'environnement et d'être une entreprise qui essaie de





faire de son mieux pour respecter l'environnement, nos collaborateurs et notre planète. Nous nous efforçons de faire en sorte que nos actions et nos valeurs soient alignées. De plus, avoir le label depuis nos débuts renforce notre position de partenaire de confiance auprès de nos clients. Ils savent que nous tenons nos engagements, qu'ils peuvent compter sur nous sur du long terme et ils constatent que nous sommes une entreprise humaine avec des valeurs importantes. Il est indiqué sur chacune de nos offres que nous avons le label vert de la SDK et que le recyclage de nos déchets est compris dans nos prix.

Quels conseils donneriez-vous aux artisans qui souhaitent faire la demande du label « SuperDrecksKëscht® » ?

Si vous voulez faire attention à la nature, nous vous conseillons de contacter directement la SDK. Un(e) conseiller(ère) viendra dans vos locaux pour réfléchir avec vous aux éléments à changer ou à mettre en place. Le conseiller pourra également vous accompagner au niveau des formations et de la sensibilisation du personnel. Cela est utile dans le cadre d'une potentielle gestion du changement. Aussi, il est certain que plusieurs éléments devront être mis en place pour obtenir le label, mais le plus important

est de commencer. Vous ne pourrez pas être "au top" et aller au-delà de ce que vous demande le label directement. En revanche, vous pouvez, dans un premier temps, commencer petit à petit et aller, dans un deuxième temps, plus loin avec une optique d'amélioration continue. La SDK est là pour vous aider et ils sont vraiment présents pour répondre à vos questions. De plus, si vous voulez fournir un effort pour préserver notre planète, la gestion des déchets dans l'artisanat est une démarche honorable et valorisante pour vos employés, votre entreprise et le monde dans son ensemble. Grâce au label, vous êtes reconnu par tous.

Les 5 étapes de la mise en œuvre.

1

Prise de contact et état des lieux

L'entreprise doit prendre contact avec la SuperDrecksKëscht® afin de faire une demande d'affiliation lors de laquelle un conseiller réalisera gratuitement un premier état des lieux et un plan de gestion des déchets. 2 à 3 entretiens avec un conseiller de la SDK sont à prévoir et il faut compter jusqu'à 2 heures par rendez-vous.

2

Affiliation et préparation

Après la première prise de contact par l'entreprise, la SuperDrecksKëscht® entamera une phase de mise en place de formation pour les employés, de conseils, d'assistances, d'accompagnements et de soutiens, notamment à travers une documentation de la gestion des déchets.

3

1^{er} audit de certification

Sur base de la norme ISO 14024, la SuperDrecksKëscht® contrôle sur place si les critères prédéfinis pour une utilisation durable des ressources sont remplis. Il s'agit de contrôler notamment l'engagement de tous les acteurs, la prévention des déchets, la création d'une station de collecte, le stockage, la politique de recyclage, l'élimination et la gestion des déchets.

4

Attribution du label SDK

La SuperDrecksKëscht® attribue le label SDK aux entreprises pour leur engagement et la mise en place d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement. Les candidats qui détiennent le label depuis cinq ans sans interruption sont récompensés par un diplôme.

5

Re-audits

Après signature de l'accord-cadre avec la SuperDrecksKëscht®, des audits de suivi sont réalisés une fois par an. Après une durée de 5 ans, l'audit se fera tous les 2 ans.

Vous avez encore des questions ? Vous souhaitez recevoir plus d'informations sur le développement durable ?

Contactez le service eHandwerk de la Chambre des Métiers.



Chambre des Métiers
ehandwerk@cdm.lu
eHandwerk
+ 352 42 67 67 - 505
cdm.lu/ehandwerk